

I Billet du mois

Iel : doit-on inclure ce pronom dans la pratique médicale ?

Partie 3 – Les solutions proposées en matière de langage

“L’écriture inclusive, ce n’est pas uniquement mettre des points médians dans les mots (par exemple : les citoyen.ne.s). Cela désigne tous les moyens utilisés pour compenser l’absence d’un genre neutre dans la langue française, et pour éviter d’exclure la moitié de la population.”

~ Stéphane Bortzmeyer, *Cyberstructure. L’internet espace politique*. C & F éditions, 2018.

“Tout produit culturel peut être à la fois le miroir d’une réalité sociétale, mais aussi une source de représentations qui perpétue des images stéréotypées.”

~ Lucas Sivilotti in “Comprendre les enjeux de l’école inclusive avec Disney et Pixar”, *The Conversation*, 18/01/2021.



F. DIÉVERT

ELSAN clinique Villette, DUNKERQUE.

En intégrant le pronom “iel” dans son édition en ligne à l’automne 2021, le dictionnaire *Le Robert* a suscité une polémique qui souligne un élément nouveau caractérisant l’évolution de nos sociétés : la prise en compte du concept d’inclusion avec toutes ses conséquences pratiques et symboliques.

Comme il a été écrit dans les deux premiers billets de cette série de trois ayant pour objectif de présenter certains éléments du débat sociétal en cours concernant le concept d’inclusion, il existe une nuance de taille entre le concept d’intégration antérieurement prévalent et celui actuellement dominant d’inclusion, notamment d’inclusion sociale. Ainsi, le concept d’intégration suppose que c’est à la personne ayant une différence, notamment un handicap, de s’adapter ou de se réadapter à la société par l’intermédiaire de structures spécialisées qui visent à rétablir ou compenser ses fonctions défaillantes, qu’elles soient physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles. Dans cette approche, la société dans son ensemble ne change pas et, si elle espère s’intégrer, la personne doit se “normaliser” en faisant l’effort de s’ajuster au système existant. Le concept d’inclusion, quant à lui, repose sur une autre approche : transformer la société en levant les obstacles à l’accessibilité pour tous, notamment dans les structures d’enseignement, de santé, d’emploi, de services sociaux, de loisirs, etc.

Et ainsi, comme il était conclu, dès lors que la démarche inclusive s’est imposée, elle a justifié des adaptations de la société à la diversité des personnes la composant. Ces adaptations ont des coûts qui peuvent être financiers mais aussi symboliques. La description des solutions symboliques, puisque concernant l’adaptation du langage au concept d’inclusion et notamment le fait de prendre en considération ou pas le pronom “iel”, fait l’objet de ce billet.

I Billet du mois

■ L'adaptation du langage

Outre les aspects pratiques permettant l'inclusion, il est un aspect plus symbolique, tel qu'il a été évoqué au paragraphe précédent : celui du langage à adopter dans une démarche inclusive et considérant le genre.

Dans cette démarche, il apparaît alors deux types de problèmes : comment faire en sorte que la langue française considère à égalité l'homme et la femme ? Comment prendre en compte dans cette langue celles et ceux qui ne se considèrent ni homme ni femme, et ce, même s'ils ne représentent qu'une très faible minorité des citoyens ? Pour ce dernier cas, il ne s'agit pas du sexe, en principe binaire, homme ou femme, exceptionnellement hermaphrodite, selon la configuration des organes génitaux externes à la naissance, mais bien du genre, caractéristique socialement déterminée. Ainsi, au-delà d'un aspect parfois androgyne, certaines personnes estiment que, quel que soit leur sexe physiologique, le genre qui leur est accolé ne leur correspond pas. De ce fait, elles ne se considèrent ni homme ni femme (voire parfois même et homme et femme, c'est-à-dire bispirituel) et refusent ainsi un choix binaire en revendiquant un genre neutre. Comment, dans la pratique, inclure ces personnes dans la langue française ? Dès lors que l'on admet le principe de l'inclusion de tous et toutes dans une société, comment la langue française doit-elle s'adapter pour être aussi inclusive que possible ? Et quelle doit être l'attitude du médecin qui, selon le code de déontologie, ne doit pas porter de jugement de valeur sur les personnes qu'il prend en charge et les choix que ces personnes font ?

Dans les lignes qui suivent nous allons présenter quelques-unes des solutions proposées pour tenter de résoudre ce problème tout en différenciant, au terme de ce qui vient d'être dit, deux aspects vers lesquels pourrait ou devrait évoluer la langue française : faire en sorte que le féminin y soit incorporé à égalité avec

le masculin et faire en sorte qu'un genre neutre, dit non binaire par ses promoteurs, y soit incorporé.

La langue inclusive mettant le féminin à égalité avec le masculin

1. La langue binaire

Quelle est la meilleure façon de prendre en compte et la femme et l'homme lorsque l'on communique ? Comment faire en sorte que le masculin ne domine pas ou ne domine plus le féminin ?

Plusieurs solutions ont été proposées qui reposent toutes sur une forme ou une autre d'écriture dite inclusive et il semble qu'aucune de ces formes ne soit satisfaisante car, en résolvant un problème, elles en créent un ou plusieurs autres parfois plus importants.

Le principe de l'écriture inclusive consiste à marquer à l'écrit la présence de l'homme comme de la femme, soit par l'usage de doublets complets ("les infirmiers et les infirmières"), soit par celui de formulations abrégées pouvant prendre différents moyens graphiques ("les infirmier(e)s", "les infirmier/e/s", "les infirmier-e-s", "les infirmier·e-s", "les infirmierEs"...).

Avant de décrire ces diverses solutions, quelques évolutions en cours du langage seront présentées, qu'elles soient déjà admises, usitées ou seulement fortement envisagées.

2. Première évolution : adapter le nom des métiers aux deux genres

Préalablement au débat sur l'écriture inclusive, rappelons que depuis une cinquantaine d'années les organismes officiels en matière de langue préconisent d'utiliser des mots au féminin pour désigner une ou des femmes : on dira ainsi une avocate et non un avocat, les substitutes et non les substituts et pour la diplomate, Madame l'Ambassadrice et

non Madame l'Ambassadeur et, depuis la fin des années 1990, on dira Madame la ministre à la place de Madame le ministre, etc. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser quelques problèmes quand deux formulations coexistent comme le féminin d'auteur qui est parfois écrit auteure et parfois autrice plutôt qu'auteuse. Dans de rares cas, le changement de genre d'un mot usuel est difficile : un homme peut-il s'appeler sage-femme ou doit-il s'appeler sage-homme ? Le débat a été tranché en adoptant le terme maïeuticien dont la définition est "homme qui exerce la profession de sage-femme" et qui a l'avantage de connaître un féminin, maïeuticienne.

Le désignation avec un genre nouveau de certains métiers dorénavant ouverts aux deux sexes plutôt qu'à un seul traduit bien l'évolution sociétale à laquelle le langage est obligé de s'adapter même si pour certains cette évolution langagière contrevient au principe général de la langue telle que parlée jusqu'à récemment. Il n'est qu'à se rappeler la polémique lorsque des ministres du gouvernement de Lionel Jospin ont souhaité être appelées Madame la ministre au lieu de Madame le ministre.

À cet égard, les règles de changement de genre des qualificatifs de diverses professions et essentiellement leur féminisation sont dorénavant bien intégrées par les enfants lors de leur scolarisation et donc dès leur plus jeune âge, ce qui constituera ainsi pour les jeunes générations la règle du français. Signalons aussi que les générations plus jeunes ont une plus forte tendance que les plus anciennes à aborder la littérature, de quelque nature qu'elle soit, relative aux problèmes du genre et à ceux des questions écologiques, et qu'il existe donc une nouvelle vague qui pousse aux changements.

3. Deuxième évolution : bannir les expressions sexistes

Pour les générations qui les ont toujours entendues, voire utilisées, certaines

expressions paraissent tellement naturelles que leur aspect sexiste ne paraît pas évident. Il en est ainsi par exemple des expressions “le panier de la ménagère” ou “en bon père de famille” par exemple comme l’indiquent Anne Dister *et al.* (“Débat: Faut-il enseigner l’écriture inclusive?”, *The Conversation*, 8/11/2020). Ces linguistes indiquent que ces expressions “peuvent être considérées comme sexistes, parce qu’elles présentent de manière déséquilibrée la répartition des rôles entre les hommes et les femmes”. Elles proposent donc de les remplacer par des expressions neutres comme et respectivement “le panier du ménage” et “en personne responsable”.

Ces mêmes linguistes indiquent aussi que tant que la règle classique de l’accord des adjectifs persistera, plutôt que de dire “le masculin l’emporte sur le féminin”, ce qui suppose que les hommes “l’emporteraient” sur les femmes, il est préférable de dire, comme c’est *a priori* le plus souvent le cas maintenant en milieu scolaire, “l’accord se fait au masculin”.

4. Troisième évolution : utiliser des formules alternatives

Dans l’article juste cité, Anne Dister *et al.* proposent de recourir à des solutions comme les suivantes lorsque cela est possible :

- choisir des mots épïcènes (qui ont la même forme aux deux genres) : “les profs et les titulaires d’un abonnement”, par exemple, au lieu de “les enseignants et les abonnés”... C’est ainsi, par exemple que, pour qualifier Anne Dister et ses collègues dans les lignes précédentes, ne sachant pas s’il convient de dire “les auteurs”, “les autrices”, “les auteurs et autrices” j’ai cherché à trouver un terme neutre les désignant et ai utilisé leur profession dont le nom est épïcène, “linguiste” ;
- préférer les noms collectifs : “le corps enseignant” au lieu de “les enseignants” ; “la population migrante” pour “les migrants”... ;

– des formulations sans marque de genre : “*Si vous déposez votre candidature, on vous informera...*” est préféré à “*Les candidats seront informés*”...

5. Solution alternative : une analyse pragmatique et non partisane

Toujours dans le même article, Anne Dister *et al.* proposent une solution alternative en distinguant ce qu’ils ou elles appellent le masculin exclusif et le masculin inclusif.

Pour ces linguistes, certains noms sont à considérer comme étant du masculin exclusif. C’est le cas des noms pour lesquels on pense spontanément qu’ils ne s’appliquent qu’à des hommes comme les noms “maçons” ou “soudeurs” ou comme dans certaines expressions évidentes telles “Nos voisins portaient une moustache”. Pour ces linguistes, “*nous interprétons le masculin selon notre connaissance du monde. Celle-ci nous indique que seuls les hommes portent une moustache et que les maçons et les soudeurs se recrutent essentiellement parmi les hommes...*” Mais selon elles et eux, “*il pourrait être utile, dans certains contextes notamment dans des offres de formation ou d’emploi, d’indiquer que l’on parle à la fois d’hommes et de femmes, avec la double mention ‘soudeurs et soudeuses’*”.

Dans une deuxième situation, ces linguistes considèrent qu’il peut exister un masculin inclusif. Ainsi, par exemple lors d’une annonce en gare telle “*Les voyageurs pour Paris doivent se rendre sur le quai 3*”, le masculin de “voyageurs” occulte-t-il vraiment la présence de femmes ? Imaginons-nous vraiment lorsque nous recevons l’annonce que les voyageuses devraient aller ailleurs ? Et pour rendre les femmes visibles, doit-on vraiment dire les “voyageurs et les voyageuses” ou “les voyageureuses” ? Dans “*Les lecteurs doivent rapporter les livres empruntés*” ou “*Les étudiants sont en période d’examen*”, on désigne évidemment, à travers les mots “lecteurs”

et “étudiants” des groupes mixtes, composés d’hommes et de femmes. C’est, ici aussi, notre connaissance du monde qui nous guide dans cette interprétation englobante du masculin. Le masculin est alors inclusif, il permet de désigner des ensembles mixtes, et il en est ainsi depuis la naissance du français. Autrement dit, c’est dans une analyse très sommaire du fonctionnement de la langue que l’on peut penser que le masculin grammatical renvoie systématiquement à des hommes seulement.

Mais pour les défenseurs de l’inclusion concernant le genre, ce type d’analyse pose problème : il laisse la priorité, sinon la prédominance, au masculin. Ces personnes préfèrent donc avoir recours à d’autres techniques, notamment celles des diverses langues inclusives.

6. L’écriture inclusive

L’écriture inclusive est la solution la plus visible. Elle consiste à faire en sorte qu’un même mot devienne morphologiquement épïcène, c’est-à-dire qu’il puisse inclure et le masculin et le féminin, et ce, par une construction inhabituelle : mettre un ou des points au milieu des mots. Par exemple en écrivant ce qui était le mot docteur lorsque l’on s’adresse à un public comprenant des médecins femmes et hommes : “cher.e.s docteur.e.s.”, voire, car rien n’est encore fixé, “cher.e.s docteu. resse. s”. Au passage, il est difficile de dire quel doit être l’accent sur cher : l’absence d’accent de “cher” ou celui de “chère” ?

Quels sont les problèmes posés par cette écriture inclusive ? Il y en a plusieurs.

>>> Le premier est que, comme il s’agit d’un nouveau langage non coordonné par une institution supérieure dévolue officiellement à en formuler les bonnes règles, selon leurs utilisateurs et utilisatrices, **plusieurs orthographes sont possibles** pour un même mot inclus dans le concept : faut-il écrire “les infirmier(e)s” ou “les infirmier/e/s” ou “les infir-

I Billet du mois

mier-e-s” ou “les infirmier-e-s” voire “les infirmierEs”... ?

>>> Le deuxième est celui de la **prononciation** de ce qui est écrit : comment dire “cher.e.s docteur.e.s” ?

>>> Le troisième est qu’en ajoutant un “e” entre deux points on ne sait plus **quel doit être le féminin d’un mot** : “docteures” ou “doctresses” ou “docteur.e.s” ou autre ? De même, comme on ne sait pas si la femme qui fait œuvre doit être appelée “auteure” ou “autrice”, on ne sait pas non plus quel terme employer : “auteur.e.s” ou “auteur.rice.s” ?

>>> Le quatrième, qui est majeur, est qu’il y a un problème en France (entre autres), celui de l’**acquisition de l’orthographe par les plus jeunes** (mais aussi par les moins jeunes). Ce type d’écriture ne fait qu’ajouter de la complexité là où plus de simplicité serait nécessaire.

>>> Un cinquième est un **paradoxe** puisque dans certaines expressions, même si elles incluent le féminin, celui-ci passe de nouveau derrière le masculin. Ainsi comment dire en inclusif “à tous ceux” ? “À tous.tes.ceu.elle.s” ? Et de nouveau, comment le prononcer ?

>>> Un sixième est que les partisans de l’écriture inclusive proposent aussi des **néologismes difficilement compréhensibles et lisibles** pour fusionner en une seule forme un mot au masculin et un mot au féminin : “toustes” pour “tous et toutes” ; “iels” pour “ils et elles” ; “agricultrice” pour “agriculteur et agricultrice”...

Ainsi, comme le résumait Anne Dister *et al.*, “l’adoption de ces nouvelles normes se traduit par un **plus grand écart entre l’oral et l’écrit** : comment lit-on à voix haute Certain-e-s employé-e-s communaux-ales sont mécontent-e-s ? Cela engendre aussi une **complexification évidente des règles orthographiques**, alors que les modifications proposées sont loin d’être stabi-

lisées et qu’elles entrent en conflit avec les normes ordinaires”.

Et ces linguistes de conclure que, finalement, **l’écriture inclusive produit de... l’exclusion**. “Si on sait qu’une proportion importante d’enfants – plusieurs recherches sont là-dessus convergentes – maîtrisent mal les accords orthographiques en genre et nombre à l’entrée dans le secondaire, on peut pressentir que les nouvelles formes seront moins libératrices que génératrices de difficultés accrues, et donc d’exclusion.” Et d’ajouter : “Parce qu’elles compliquent les tâches de décodage lors de la lecture, **les nouvelles normes risquent d’alourdir ces déficits et d’exclure de la communication écrite encore plus d’enfants, mais aussi, parmi les adultes, ceux qui ont des rapports tendus avec l’écrit**. Pour la rédaction, les procédés qui permettent de contourner le masculin et les doublets ne sont souvent pas à la portée du plus grand nombre. Écrire un texte clair, précis et stylistiquement satisfaisant pourrait devenir l’apanage d’une élite, et la rédaction appropriée d’un texte (une lettre, un post, un courriel...) serait ressentie comme un objectif inaccessible par bon nombre de personnes.”

Certains ont déjà adopté une des formes possibles d’écriture inclusive créant par là-même plusieurs formes de français écrit, pour le plus grand bonheur des enfants qui tentent d’apprendre le français (**fig. 1**).



Fig. 1 : Fontenay-sous-Bois, 2018. Wikimedia Commons, CC BY-SA.

7. La répartition aléatoire des genres

Certains auteurs ont choisi une forme qui, lorsqu’on la rencontre pour la première fois au décours d’un texte, surtout si elle n’a pas été préalablement annoncée, peut surprendre : utiliser les genres de façon aléatoire.

Ainsi, tout récemment dans le livre *Le consumérisme à travers ses objets*, de Jeanne Guien (éditions Divergences, novembre 2021), il est par exemple écrit “les députés et les sénatrices ont...”. Ce choix peut paraître logique puisqu’il n’y a pas de raison d’utiliser la formule “les députés et les sénateurs” ce qui, dans la vision inclusive n’acceptant pas le caractère neutre du masculin, exclut les femmes députées et sénatrices. Plus encore, cette formulation incite à réfléchir bien mieux que ne le suscite l’écriture inclusive à la raison d’utiliser “les députés et les sénateurs” plutôt que “les députées et les sénatrices”.

Cette formulation est parfois revendiquée dans la préface d’un ouvrage, comme dans celui de Stéphane Bortzmeyer, *Cyberstructure*, où il écrit : “Dans ce livre, j’utilise parfois le masculin, parfois le féminin, et parfois les deux, toujours en supposant que le terme désigne toute l’humanité. Donc, quand j’écris “les ingénieures”, cela ne signifie évidemment pas que les ingénieurs (hommes) soient exclus.”

On conçoit rapidement la limite de cette formulation : en reprenant l’exemple du livre de Jeanne Guien, elle laisse entendre implicitement qu’au sein de l’Assemblée nationale, seuls les hommes députés, et qu’au sein du Sénat, seules les femmes sénatrices ont... Cette formulation sème donc le trouble et la confusion en utilisant des termes désignant une catégorie de personnes pour désigner leur ensemble, et ce, même si la règle jusqu’ici prédominante était bien de même nature mais en ayant recours au seul genre masculin pour désigner un ensemble mixte.

8. L'allongement des phrases par l'utilisation des doublets complets

Une autre solution consiste simplement à désigner les deux genres non pas par un terme unique, mais par catégories et successivement, c'est-à-dire à utiliser des doublets complets : “à tous ceux et à toutes celles” ou “à toutes celles et à tous ceux”. C'est plus long, mais cela correspond bien au français correct et à une langue inclusive. Et il est alors possible d'alterner l'ordre des genres aléatoirement sans créer de confusion.

Pour l'anecdote, avant que le suffrage universel ne le soit réellement en France, c'est-à-dire étendu aux femmes après la Seconde guerre mondiale, les hommes politiques s'adressaient le plus souvent au public en disant “Français”, et c'est depuis que les femmes ont acquis le droit de vote qu'ils disent “Françaises, Français”. La démarche inclusive consiste ici à ne pas exclure une électrice potentielle.

La langue inclusive prenant en compte le genre neutre

Qu'en est-il maintenant lorsqu'une personne ne se reconnaît ni homme ni femme, voire et homme et femme, et donc de genre neutre ? Ces personnes, comme celles sensibilisées à ce problème, utilisent des concepts particuliers, notamment sur le plan linguistique. Elles considèrent que la référence à un genre masculin et à un genre féminin qualifie un monde binaire, monde qui les exclut. Ainsi, pour une personne se considérant de genre neutre, le langage qu'elle qualifie de binaire, quelle que soit l'une des trois formes présentées précédemment (inclusive, aléatoire, par doublet), ne lui correspond pas. Et c'est ainsi que cette personne souhaite que la langue puisse aussi l'inclure à travers des termes qui lui correspondent puisqu'elle ne souhaite pas être désignée par “il” ou par “elle”.

Ces personnes et celles et ceux qui souhaitent leur inclusion ont donc créé

Grammaire	Masculin	Féminin	Neutre/inclusif
Pronoms personnels	Il(s)	Elle(s)	lel(s) (plus populaire) Var. Orth. : Yel, ielle Aussi utilis : ul(s)/ulle(s), ol(s)/olle(s)/yol(s), ael(s)/æel(s)/aël(s), al(s), ille(s), im(s), em(s), el(s)
Pronoms toniques	Lui/Eux	Elle(s)	lel(s), elleui/elleux, euxes Aussi utilisé : ul(s)/ulle(s), ol(s)/olle(s)/yol(s), ael(s)/æel(s)/aël(s), al(s), ille(s), im(s), em(s), el(s)
Pronom démonstratifs	Celui/Ceux	Celle(s)	Celui/celleux, ceuxes
Adjectifs possessifs	Mon, ton, son	Ma, ta, sa	Man, tan, san Aussi utilisé : Mo, to, so
Adjectifs démonstratifs	Ce/cet	Cette	Cet/cès
Articles définis	Le	La	Lo Aussi utilisé : li/lia, lu, lae/lea
Articles indéfinis	Un	Une	An, Um
Prépositions	Au/Aux Du/Des	À la/Aux De la/Des	À lo/Aux Do/Des

Tableau I : Propositions faites pour l'utilisation de pronoms neutres ou inclusifs.

Féminin	Neutre	Mots-types
-e	-æ	Employé → employée → employæ
-ie -le -che -que	-x	Joli → jolie → jolix Général → générale → généralx Blanc → blanche → blancx Grec → greque → grex
-te -de -ve	-s ou -x	Content → contente → contens/contenx Grand → grande → grans/granx Craintif → craintive → craintis/craintix
-se -sse -ce	-xe ou -t ou sans affixe	Heureux → heureuse → heuteur/heureuse Gros → grosse → groxe/grot Doux → douce → douce/dout Amoureux → amoureuse → amoureux
-ine	-aine	Voisin → voisine → voisaine
-enne -onne -ienne -ière -une -ane	-an	Citoyen → citoyenne → citoyen Bon → bonne → ban Parisien → Parisienne → Parisian Premier → première → premian Brun → brune → bran Végan → végane → végan
-esse (avec un syllabe en plus que le masculin)	-é ou -æ	Maître → maitresse → maitré Prince → princesse → princæ
-ice	Mot-valise (plus populaire) ou -aire	Danseur → danseuse → danceureuse Lecteur → lectrice → lectaire
-elle	-eux -ol ou -al	Intellectuel → intellectuelle → intellectueux Nouveau → nouvelle → nouvel/nouval n.b. : belle → belleau/bel
-ille	-ite	Gentil → gentille → gentile n.b. : vieux → vieille → vieil

Tableau II : Propositions faites pour l'emploi d'accords nominaux et adjectivaux neutres ou inclusifs.

Billet du mois

Masculin	Féminin	Neutre	Mots-types
--	-e	-t ou -ae	Fatigué → fatiguée → fatiguet/fatiguée
-s	-es	-ts ou -aes	Fatigués → fatiguées → fatiguets/fatiguées

Tableau III: Propositions faites concernant l'emploi du participe verbal dans une forme neutre ou inclusive.

Masculin	Féminin	Inclusif/neutre
Homme	Femme	Personne/humain (i) Lumme, lœmme (n)
Père	Mère	Parent (i)
Fils	Fille	Personne/enfant (i) Fim, fil (n)
Frère	Sœur	Adelph (n, i) Frœur (n)
Neveu	Nièce	Ness
Oncle	Tante	Toncle/tanclé
Grand-père	Grand-mère	Grand-parent
Cousin	Cousine	Cousan, cousaine
Paternité	Maternité	Parentalité (i) Neuternité (n)
Mari, époux	Femme, épouse	Partenaire (i) Epoux (n)
Copain	Copine	Copan, copaine
Monsieur (M.)	Madame (Mme), mademoiselle (Mlle)	Mix/misix (Mx)
Quelqu'un	Quelqu'une	Quelqu'an
Confrère	Consœur	Confrœur, condelphe

Tableau IV: Propositions d'utilisation d'un langage neutre ou inclusif concernant les relations familiales et les noms communs.

de nouveaux termes censés refléter la neutralité de genre qui leur correspond et souhaitent que ces termes puissent être utilisés quand il s'agira de désigner des personnes de genre neutre. Cela pose une question simple : est-ce qu'un courrier médical concernant cette personne doit utiliser la forme que celle-ci souhaite voir utiliser afin de ne pas se sentir non ou mal considérée et donc exclue ? Le médecin doit-il être fidèle au code de déontologie lui prescrivant de ne pas porter de jugement de valeur ou aux règles de l'orthographe et de la grammaire permettant un discours commun ?

Outre le problème spécifique de la relation médicale, le problème d'ensemble posé par l'adoption d'un genre neutre est assez complexe car, même au sein des personnes qui se considèrent d'un genre neutre, l'unanimité n'existe pas concernant l'usage du pronom "iel". Ainsi,

considérant que le pronom "iel" (qui peut aussi s'écrire, mais plus rarement, yel ou ielle) a été formé en mélangeant "il" et "elle" et que sa consonance est proche de ces deux mots, certaines personnes qui se qualifient de non binaires le refusent et utilisent d'autres pronoms. Elles utilisent ainsi par exemple les termes : ul, ulle, ol, olle, ael, aelle, ille, im comme sujets, mais aussi ellui et soi au singulier, elleux, euxes (à prononcer "euz") au pluriel pour remplacer lui, elle, eux, elles.

En suivant cette voie, au départ logique sinon légitime, on arrive à une refondation complète de la langue française par un petit groupe qui, en souhaitant être inclus, participe à une logique communautaire tendant à modifier les règles communes car, pour certains, ce n'est non pas seulement un pronom qui doit être adapté mais l'ensemble du corpus

langagier comme le montrent le **tableau I** concernant les pronoms, le **tableau II** concernant l'emploi d'accords nominaux et adjectivaux neutres ou inclusifs, le **tableau III** concernant l'emploi du participe verbal dans une forme neutre ou inclusive et le **tableau IV** concernant les relations familiales et les noms communs.

Les propositions rapportées dans ces tableaux ont été faites par une institution canadienne, la Fondation Émergence Inc. qui définit sa mission par "éduquer, informer et sensibiliser la population aux réalités des personnes qui se reconnaissent dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre. Cela inclut mais ne se limite pas aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, intersexes, bispirituelles (2 s), etc."

Et ses membres écrivent dans le document incitant à utiliser ces terminologies : "Lorsque l'on fait référence à quelqu'un qui utilise des pronoms de genre neutre, il est possible de continuer à respecter son choix, par le langage, en utilisant les accords suivants. Ce ne sont pas des règles absolues. Elles ne doivent pas être appliquées aveuglément pour toutes les personnes non binaires. Certains francophones non binaires à travers le monde choisissent d'utiliser le format abrégé, par exemple ami.e. Toutefois, puisque ce format consolide une conception binaire de genre, certaines personnes non binaires trouvent cet usage offensant. Vous devez toujours demander la manière dont une personne souhaite être adressée, et ne jamais supposer. Notez qu'en général, à l'oral, si les formes masculines et féminines d'un mot se prononcent de la même manière, cela devrait également être le cas pour la forme neutre. Par conséquent, certains des accords ci-dessous auront uniquement des répercussions au niveau du langage écrit. Si les mots ont une forme masculine et féminine qui se prononce différemment, on peut distinguer le neutre en prononçant la terminaison neutre (ex. heureut = "heureutte"). La

terminaison -x se prononce souvent comme/k/ou/ks/. Ceci dit, la prononciation des formes neutres est encore en cours d'expérimentation et ne fait pas l'objet d'une règle absolue."

Le problème est donc encore loin d'être tranché même au sein de la communauté LGBTQIA+.

■ Conclusion

En matière de langage, nous sommes dans une période difficile, sinon complexe. Cette période doit prendre en compte la nécessaire évolution de la société qui suppose dorénavant d'adopter une démarche inclusive et donc d'adopter une marque des différences perçues, dans le langage oral comme écrit, tout en faisant en sorte que les marques adoptées pour exprimer ces différences ne soient pas discriminantes. Et surtout, période qui doit aussi prendre en compte les difficultés d'apprentissage et de maîtrise d'une langue par un grand nombre de citoyens. Pour satisfaire à ce dernier objectif, il est admis qu'une langue ne peut avoir diverses formes et orthographe même si la langue est par essence évolutive.

Ainsi, pour le dire autrement, nous sommes entre deux logiques conduisant à constater que, paradoxalement, l'adoption d'une écriture inclusive conduit à l'exclusion : dans l'état actuel des principales propositions linguistiques voulant conduire à la disparition de la prédominance du masculin sur le féminin dans la langue française et à l'inclusion d'un genre neutre, c'est-à-dire dans l'inclusion symbolique dans le langage des uns, des unes et des autres, la démarche actuelle conduit de fait à l'exclusion effective et pratique de celles et ceux qui ont des difficultés à assimiler correctement l'orthographe et la syntaxe puisque les règles d'usage disparaissent sans que n'apparaissent encore des règles consensuelles. À cet égard, il est paradoxal que les divers éditeurs fassent des choix très différents,

certaines pour les ouvrages qu'ils publient gardent la forme classique du français, d'autres adoptent d'emblée l'écriture inclusive (et j'avoue avoir certaines difficultés pratiques à la lecture de certaines phrases) et enfin d'autres adoptent les marques de genre distribuées de façon aléatoire. Tout laisse penser qu'un tel paysage éditorial ne doit pas favoriser la lecture, et pour certains, la simple assimilation des règles de l'écriture.

Ainsi, avant de bouleverser les fondements de l'orthographe et de la grammaire, et ce, dans de multiples directions sans aucune coordination, il paraît justifié, pour prendre en compte les réalités sociétales, d'utiliser une forme inclusive consistant à allonger les phrases par l'utilisation des doublets complets et de dire "à tous ceux et à toutes celles" voire "à toutes celles et à tous ceux" voire encore "à tous ceux, à toutes celles et aux autres" plutôt que d'utiliser des formes du type "à tous.tes.ceu.elle.s". Imaginons le discours d'un homme ou d'une femme politique prônant le langage inclusif et qui soit donc écrit de cette dernière façon, puis imaginons-le ou la en train de lire ce discours à une tribune... La forme inclusive utilisant les doublets complets paraît à la fois en concordance avec le bon usage de la langue française et avec les principes de l'inclusion sociétale. Cela ne résout toutefois pas le problème posé par l'inclusion du genre neutre.

Il serait donc souhaitable, mais ô combien difficile probablement, qu'une instance supérieure soit chargée de faire évoluer, en la rajeunissant, la simplifiant et l'homogénéisant, la langue française afin qu'elle puisse prendre en compte les nouvelles réalités sociétales, sinon nous nous retrouverions 150 ans en arrière, lorsque les diverses communautés et régions composant la France parlaient leurs propres langues. Cette institution, qui serait désignée comme en 1635, pourrait être l'Académie française qui ferait une sorte de mise à jour, ce qui justifie ici d'utiliser un terme d'origine étrangère : qui ferait donc son *aggiornamento*.

Une telle évolution sera probablement mal acceptée par les esprits conservateurs comme l'a été la réforme de l'orthographe de 1989. Elle pourrait cependant être facilitée si l'on précise qu'elle a pour première vocation l'homogénéisation des termes et donc la volonté d'unification d'une langue partant actuellement dans des directions des plus diverses, qu'elle a comme deuxième objectif la simplification des structures orthographiques afin de diminuer l'exclusion de ceux qui ont des difficultés à assimiler l'oral et l'écrit et leurs correspondances et enfin, comme axe de réflexion majeur, la prise en compte de tous par la création d'une forme permettant de n'exclure aucun citoyen dans ses expressions. Il devient nécessaire que l'inclusion s'applique à tous par le biais du langage.

Quant à la question posée dans le titre de ce billet "*Doit-on inclure le pronom 'iel' dans la pratique médicale?*", il est facile de comprendre qu'elle ne peut encore connaître de réponse simple et encore moins unique. Cependant, elle doit être prise sérieusement en considération. L'attitude à adopter doit prendre en compte le respect de la personne prise en charge mais aussi le souhait que le courrier médical relatif à cette personne soit dans une langue compréhensible par tous, et donc respectant à tout le moins les règles principales de la langue française. De ce fait, l'attitude la plus raisonnable actuellement semble être, sur le plan déontologique, de demander à la personne s'estimant être de genre neutre comment elle souhaite être qualifiée et, sur le plan grammatical, d'indiquer dans les courriers médicaux que le choix d'un pronom inhabituel, comme "iel" par exemple, a été fait à la demande de la personne dont il est fait mention. Restera à trouver les accords des adjectifs allant avec "iel"...

L'auteur a déclaré les conflits d'intérêts suivants : honoraires pour conférences ou conseils ou défraiements pour congrès pour et par les laboratoires : Alliance BMS-Pfizer, Amgen, Astra-Zeneca, Bayer, BMS, Boehringer-Ingelheim, Daiichi-Sankyo, Ménarini, Novartis, Novo-Nordisk, Pfizer, Sanofi-Aventis France, Servier.